**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 29 (1957)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Informations

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# INFORMATIONS

## IIIe congrès international de l'économie collective

Le Comité exécutif du Centre international de recherches et d'information sur l'économie collective (CIRIEC) a décidé que le IIIe congrès de l'économie collective aurait lieu sous la présidence de M. Paul Ramadier, ministre des Finances de France, à Paris du 25 au 28 mai 1957. Les organisateurs comptent sur la présence de 400 à 600 personnes venues entre autres de France, de Belgique, de Grande-Bretagne, des pays scandinaves, d'Italie, de Yougoslavie, d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse. La traduction simultanée, telle qu'elle est pratiquée par exemple aux Nations Unies, permettra un déroulement rapide et clair des débats. Tous les exposés seront enregistrés et un procès-verbal complet paraîtra déjà en juin 1957.

Toutes les mesures ont été prises en vue d'une organisation soignée du congrès. On y traitera deux sujets. Le premier concerne les rapports entre l'Etat et les entreprises d'économie collective, et le second les rapports entre l'économie collective et l'homme.

Le premier sujet sera traité par quatre rapporteurs sous les aspects suivants :

*a)* M. Ernst Nobs (Suisse), ancien conseiller fédéral, parlera des *Rapports entre l'Etat et les entreprises d'économie collective en Suisse* ainsi que de quelques problèmes généraux à définir encore.

*b)* M. Marcel Brot (France), président de l'ACI : *Les rapports entre les coopératives et l'Etat.*

*c)* M. Maurice Denis (Belgique), échevin des Services industriels et des Régies de Liège : *Les rapports entre l'Etat et les entreprises communales.*

*d)* Le professeur Weisser (Allemagne) : *Les problèmes des investissements dans les entreprises d'économie collective.*

Pour le deuxième sujet, on a prévu deux orateurs :

*a)* M. Paul Ramadier (France), ministre des Finances : *Les droits de l'homme dans l'économie collective.*

*b)* Un orateur anglais à désigner encore : *L'économie collective devant la nouvelle révolution industrielle : automation, énergie nucléaire.*

Deux jours seront consacrés à la discussion des principaux objets du congrès et à la discussion générale. Une autre journée sera mise à la disposition des diverses commissions du CIRIEC, c'est-à-dire des commissions qui s'occupent des problèmes du logement, des conditions de travail dans les entreprises collectives et des questions de terminologie. A la clôture des débats, il y aura comme d'habitude de nombreuses possibilités de visiter des entreprises d'économie collective.

Le congrès international du CIRIEC promet donc d'être extrêmement intéressant. Des personnalités d'une autorité mondiale pourront y discuter de problèmes humains, économiques et sociaux de grande importance.

## Commission économique pour l'Europe

*L'acier et les matériaux de remplacement*

Du point de vue quantitatif, les répercussions de la concurrence exercée par l'aluminium, les matières plastiques, le fibro-ciment, le béton et le bois sur le marché de l'acier ont été modestes et continueront probablement de l'être dans l'avenir immédiat. Telle est la prévision formulée par les auteurs du rapport intitulé *L'Acier et les Matériaux de Remplacement* publié par la Commission économique pour l'Europe.

D'après les données disponibles, les auteurs du rapport [1] estiment que, même dans les conditions les plus mauvaises du point de vue de l'industrie, il semble à peu près certain qu'entre 1955 et 1960, la quantité d'acier pouvant être remplacée par d'autres matériaux ne dépassera pas 10% de la consommation d'acier prévue pour 1960.

Néanmoins, la concurrence est sérieuse et s'accroît. Les auteurs du rapport de la CEE se sont attachés principalement à déterminer dans quelle mesure il est possible du point de vue économique de remplacer l'acier par d'autres matériaux et jusqu'où on peut aller dans cette voie.

*Comparaison entre les matériaux*

En ce qui concerne les avantages et les inconvénients qu'offrent respectivement les cinq matériaux, on peut dire que tous les cinq sont plus légers que l'acier, font observer les auteurs du rapport de la CEE, et tous, sauf le bois, résistent généralement mieux à la corrosion que l'acier ordinaire ; cependant, le béton et le fibro-ciment sont assez facilement attaqués par les hydrocarbures. Si l'aluminium est meilleur conducteur de la chaleur et de l'électricité que l'acier, les autres matériaux, au contraire, sont de bons isolants.

Tous les matériaux considérés, sauf peut-être le béton, résistent moins bien à la chaleur que l'acier et il en est de même pour la résistance et l'élasticité.

Il semble qu'en moyenne l'aluminium et les matières plastiques soient plus faciles à travailler que l'acier, mais ce dernier est plus malléable que les trois autres matériaux, observe-t-on dans le rapport.

Pour établir une comparaison entre les prix, on doit tenir compte d'un nombre d'éléments d'une grande complexité, mais on peut dire que, d'une façon générale, l'aluminium est sensiblement plus cher que l'acier, de même que les matières plastiques, mais un grand nombre d'entre elles étant d'invention récente, il est probable que le rapport entre les prix ira encore en diminuant ; le fibro-ciment et le béton sont également moins chers (et il n'est fait qu'un usage restreint de ces deux matériaux) ; quant au bois, son prix a augmenté régulièrement par rapport à celui de l'acier et il n'y a pas de raison de s'attendre à un renversement de la tendance.

D'une manière générale, on peut présumer, déclarent les auteurs du rapport de la CEE, que les dépenses d'installation seront normalement plus faibles pour tous les matériaux qui font concurrence à l'acier, étant donné leur légèreté, bien que l'écart doive inévitablement varier selon le matériau utilisé. Quant aux frais d'entretien (qui sont en grande partie fonction de la résistance du matériau à la corrosion), on peut dire que, pour tous les matériaux, excepté le bois, ils seront, dans l'ensemble, plus faibles que pour l'acier commercial.

On constate que les matériaux susceptibles de remplacer l'acier peuvent le concurrencer victorieusement sur plusieurs points : prix à volume égal par rapport au prix à poids égal, et frais d'installation et d'entretien.

*Emploi des matériaux dans les diverses industries*

L'un des principaux domaines d'application où le béton précontraint (matériau léger et résistant) et, dans une certaine mesure, l'aluminium, tendent à supplanter l'acier est la construction de ponts. D'autres domaines d'application où les matériaux de remplacement font concurrence à l'acier sont la construction de réservoirs à eau, à gaz et à hydrocarbures, de hangars et de bâtiments industriels, la fabrication de poteaux et de supports de lignes électriques et la construction de bâtiments résidentiels. Lorsque l'on considère les progrès des autres matériaux utilisés dans ces domaines, il ne faut pas perdre de vue que ces matériaux se font également concurrence, observent les auteurs du rapport.

*Avantages offerts aux consommateurs par les matériaux de remplacement*

Les auteurs du rapport soulignent qu'il est impossible d'évaluer la quantité d'acier qui a été réellement remplacée par les matériaux qui lui font concurrence. Cependant, cette concurrence est loin d'être négligeable dans certains secteurs de la sidérurgie, notamment ceux des produits plats et des tubes. Dans les autres secteurs, il existe au moins une menace du fait que l'on met au point de nouvelles méthodes et que l'on perfectionne les techniques actuelles.

L'industrie sidérurgique est bien placée pour prendre des contre-mesures et peut agir plus efficacement qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent, et cela ne peut que servir les intérêts du consommateur. En effet, plus la concurrence est active entre les divers matériaux, plus les méthodes de production et la conception des produits s'amélioreront, ce qui permettra de réduire les prix de revient et les prix de vente et aussi d'obtenir un produit final de meilleure qualité.

Le rapport comporte une annexe dans laquelle sont brièvement passées en revue les activités des Etats-Unis en vue de trouver de nouveaux débouchés. On sait que dans ce pays on s'est beaucoup occupé de rechercher de nouveaux marchés et de lutter efficacement contre la concurrence que les autres matériaux font à l'acier.

[1] *L'Acier et les Matériaux de Remplacement*, Genève, 1956 ; 76 pages comprenant 19 tableaux. On peut se procurer dès à présent ce document en langue anglaise, à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, Genève, au prix de 0,60 $ des Etats-Unis, 4/6 sterling ou 2 fr. 50 suisses, ou le commander à un dépositaire des publications des Nations Unies, à qui il pourra être payé en monnaie locale (pour la France : Librairie Pédone, 13, rue Soufflot, Paris ; pour la Belgique : Agence et Messageries de la Presse, 14-22, rue du Persil, Bruxelles ; pour le Luxembourg : Librairie J. Schummer, Luxembourg). L'édition française de ce document sera mise en vente prochainement.

**J. ROD**
**S. A.**
Rue Galliard 2 - St-Roch
**LAUSANNE**
Téléphone 22 39 61

•

**La maison de confiance**

CARRELAGES
REVÊTEMENTS